

## Les maladies du bétail (2)

Le 24 mars 1882, dans la modeste bibliothèque de la petite Société berlinoise de physiologie, le grand rival de Pasteur, le docteur Koch communique la découverte du **Bacille tuberculeux** à partir de lésions humaines (les nodules appelés “tubercules” se forment dans les ganglions lymphatiques des individus atteints)

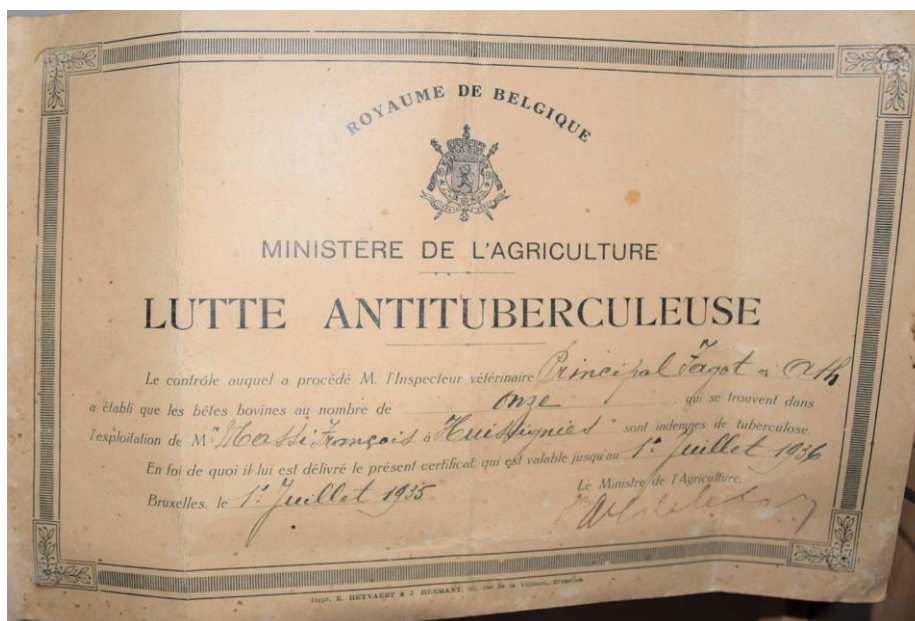
A l'époque, le **BK** (1) est responsable d'un décès sur sept en Europe ! Au 19<sup>ème</sup> s, cette épouvantable maladie était qualifiée de phthisie et de maladie de consommation. Elle pouvait naître suite à une peine de cœur ou un chagrin d'amour ! Rappelons-nous les infortunes de Fantine dans les misérables (1862), de la Dame aux Camélias (1848).

En 1897 *la ligue nationale belge contre la tuberculose est créée en Belgique*. On estime le nombre de décès entre 30000 et 33000 / an à l'époque. L'incidence de la maladie est étroitement corrélée à la pauvreté, à la malnutrition et aux conditions d'hygiène (2)

Le Dr Koch croit trouver un traitement grâce à un extrait du bacille : la **tuberculine**. C'est un échec. Le principe de la tuberculinisation servira toutefois plus tard à des fins diagnostiques.

La première vaccination réussie d'un être humain par le **BCG**, le vaccin Bilié de Calmette et Guérin a été réalisée en 1921 (3)

Il existe une souche **bovine** (*Mycobacterium bovis*), qui peut infecter l'homme (zoonose) Elle est transmissible aux humains par le lait ou par contact. Elle faisait des ravages, chez les femmes, souvent préposées à la traite. En 1897, un règlement accorde des indemnités aux propriétaires d'animaux infectés ou suspects d'être infectés. La lutte menée par les *fédérations du Hainaut* consistait en une tuberculinisation, une vente ou l'abattage des bêtes malades, le nettoyage et la désinfection des étables. La pasteurisation du lait détruit le bacille.



Autre fléau : la **Brucellose**. Elle est provoquée par la bactérie *Brucella abortus* du nom de David Bruce . En 1886, ce médecin écossais est nommé par Royal Society de Londres pour étudier la « fièvre de Malte » découverte sur cette île à l'époque possession britannique (4)

Chez l'animal, la maladie se manifeste surtout par des **avortements**. Pour chaque avortement +/- 13.000 milliards de brucella se retrouvent dans l'environnement !

C'est également une zoonose qui se transmet lors des manipulations de fumier, lors du vêlage... particulièrement aux agriculteurs, vétérinaires, transporteurs... Chez l'homme, la maladie se traduit par des accès de fièvre récurrents (fièvres ondulantes) et des symptômes de douleur généraux.

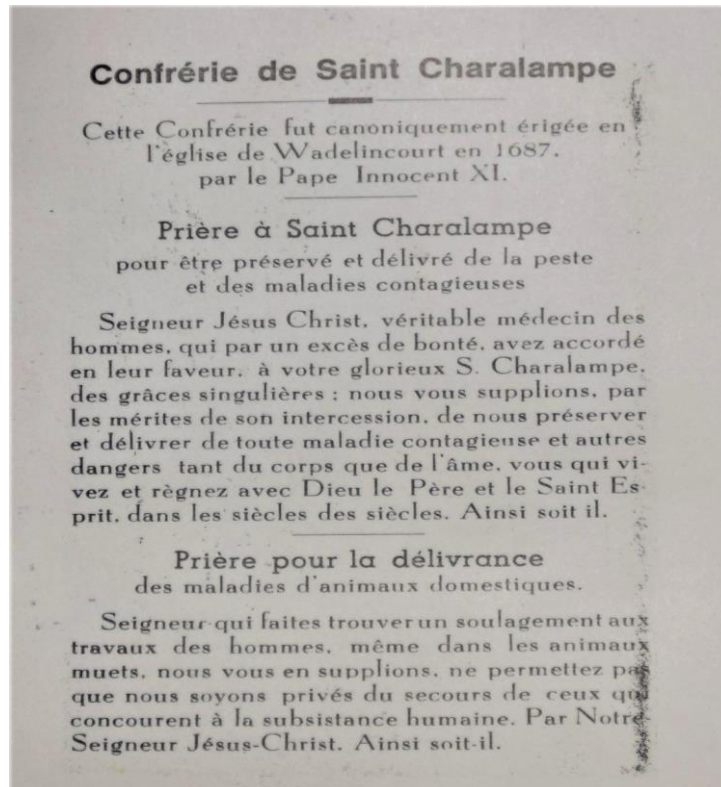
Le seul traitement préconisé était l'abattage de tous les bovins de l'exploitation. Un dédommagement de 22000 Fb est prévu, ce qui est bien inférieur à la valeur de la vache (+/- 88000 Fb) Ces maladies causent bien des drames dans les exploitations : les pertes financières, les pertes de sélections -quelque fois constituées par plusieurs générations d'éleveurs- sans compter la tristesse ! Voir une étable vidée et surtout silencieuse est particulièrement pénible. D'où cette expression dépitée : « *Quand on a sa fortune attachée au cou d'une vache...* »

Dans le précédent article -Maladie du bétail (1) - les pèlerinages à Saint Servais avaient été évoqués pour placer les animaux sous la protection des Saints. A Wadelincourt et à Neufmaison, on implore **Saint Charalampe**. Après avoir brûlé un cierge, on ramenait une image sainte que l'on apposait sur une planchette de bois dans l'étable. Le nombre d'images saintes superposées indiquait le nombre de pèlerinages effectués.



A Wadelincourt une confrérie Saint Charalampe existe depuis 1687 !

Il est invoqué contre la peste, le choléra et contre les maladies du bétail. Dans l'iconographie occidentale, St Charalampe est représenté portant des habits sacerdotaux, accompagné d'un bœuf et marchant dans du verre pilé. La neuvaine à Saint Charalampe commence le dimanche qui suit Pâques.



M.V.R.H.

Pour le Musée de la Vie Rurale : J.J. Nève.

(1) Ce bacille **BK** est une bactérie allongée appartenant à la famille des mycobactéries (*Mycobacterium* spp.) dans l'ordre des Actinomycètes. La technique de coloration adaptée par le Dr Koch devait être décisive.

(2) Selon l'OMS, en **2020** en Belgique, l'incidence de la tuberculose est de 7,7 cas/100 000 habitants, en Afrique l'incidence est de 220 cas/100 000 habitants ! Jadis, à l'école, nous subissions la traditionnelle intradermo ou cuti (supprimée en 2003) Dans l'UE le traitement par antibiotiques est interdit. La Belgique est officiellement « indemne » de Tuberculose bovine même si l'un ou l'autre cas est encore diagnostiqué chaque année.

(3) En suivant la méthode pastorienne, Calmette et Guérin parviennent à cultiver le bacille tuberculeux bovin (*Mycobacterium bovis*) dans un substrat à base de Bile de bœuf. Par « repiquages successifs » les souches de bacilles devinrent de moins en moins virulentes. Ce bacille atténué est suffisamment proche du bacille humain pour devenir un vaccin effectif pour la prévention de la tuberculose humaine Il a également été utilisé en médecine vétérinaire. Il n'est plus utilisé en Belgique car le **BCG** fausse la réaction à la tuberculine. Depuis octobre 2016, une « task force tuberculose » pilotée par l'Afsca a élaboré un nouveau plan de lutte et de surveillance de la tuberculose bovine. D'autres techniques modernes de détection sont utilisées (dont le très -très célèbre PCR!)

(4) C'est un coccobacille non coloré par la coloration Gram, aérobic strict (a besoin d'O<sub>2</sub> pour se développer) de l'ordre de grandeur du millième de mm c'est-à-dire 7 à 8 fois plus petit qu'un globule rouge ! La consommation de viande ne présente aucun risque car la bactérie n'y est, la plupart du temps, pas présente. Un traitement thermique approprié du lait exclut toute probabilité de contamination. Les antibiotiques sont utilisés pour traiter la brucellose aiguë.

La Belgique a été fortement contaminée jusqu'à la fin des années 80. Un cas a encore été diagnostiqué en 2000 avant l'obtention du statut "officiellement indemne". La bactérie Brucella est également reprise dans la liste des agents potentiels de bioterrorisme.

<https://www.favv-afscab.be/santanimale/brucellose/#questce>

<https://www.wiv-isp.be/matra/fiches/Brucellose.pdf>

[https://www.favv-afscab.be/santanimale/tuberculose/\\_documents/2013\\_04\\_24\\_DIAGNOSTIEK\\_TUBERCULOSE\\_V3\\_FR.pdf](https://www.favv-afscab.be/santanimale/tuberculose/_documents/2013_04_24_DIAGNOSTIEK_TUBERCULOSE_V3_FR.pdf)

<https://www.favv-afscab.be/santanimale/tuberculose/>  
Encyclopédie Agricole Belge Ed Bieleveld Bruxelles Tome II (fin 1930)